

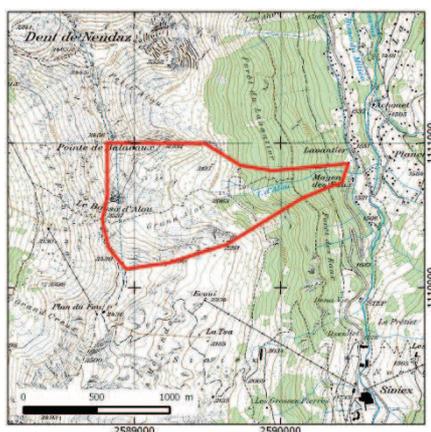


Commune de Nendaz

Avis aux skieurs, snowboardeurs et randonneurs

Dans le but de réduire le danger d'avalanches menaçant la route cantonale RC 519 reliant Haute-Nendaz à Siviez ainsi que les maisons d'habitation sises dans le secteur du Mayens des Eaux, l'administration communale de Nendaz, par ses chargés de la sécurité hivernale, procédera à des minages préventifs dans le couloir du Grand Alou à l'aide d'appareils de déclenchement à distance.

Les adeptes de ski et de snowboard hors-pistes, les randonneurs à pied, à peau de phoque et en raquettes sont rendus attentifs au fait que des déclenchements pourront être effectués pendant et après chaque chute de neige ainsi que lors de changements significatifs de l'état du manteau neigeux consécutifs aux variations de températures (printemps..) ou lors de fort vent (foehn...). Durant ces périodes critiques, il leur est donc interdit de pénétrer dans toute la zone de déclenchement des avalanches. **DANGER DE MORT !**



L'administration communale de Nendaz décline toute responsabilité en cas d'accident. En outre, les usagers de la route concernée et habitants du secteur mentionné sont tenus de respecter strictement les consignes de sécurité des chargés de la sécurité hivernale.

Nendaz, le 19 décembre 2014

L'Administration communale